

Demande d'exécution de la procédure préparatoire du mariage ou commande d'un certificat de capacité matrimoniale

La demande de préparation du mariage ou d'établissement d'un certificat de capacité matrimoniale peut être déposée par les fiancés ensemble, en utilisant le même formulaire ou séparément, chacun sur un formulaire distinct. Le mariage est préparé ou le certificat de capacité matrimoniale est établi, au choix, par l'office de l'état civil de l'un des domiciles des fiancés. Si les fiancés ne résident pas en Suisse, l'office d'état civil en Suisse qui doit célébrer le mariage est compétent pour la préparation du mariage. Si les fiancés sont domiciliés à l'étranger, l'office de l'état civil de l'un des lieux d'origine des fiancés en Suisse est compétent, au choix, pour établir le certificat de capacité matrimoniale. Sur demande, la représentation suisse compétente reçoit la demande et la transmet à l'office de l'état civil compétent en Suisse.

Personne 1

Nom de famille	Nom de célibataire	
Prénom(s)	Sexe (marquer d'une croix) ☐ masculin ☐ féminin	Religion (chiffre, selon bas de page 1)
Etat civil actuel depuis : ☐ célibataire ☐ autre :		
Mariage dissous par : ☐ décès ☐ jugement (divorce/annulation/déclaration d'absence)		
Partenariat dissous par : ☐ décès ☐ jugement (dissolution judiciaire/annulation/déclaration d'absence)		
Lieu(x) d'origine (citoyen[ne] suisse)	Nationalité(s) (ressortissant étranger)	
Lieu de naissance (commune, canton/province, pays)	Date de naissance (jour, mois, année)	
Domicile actuel (commune et adresse exacte)	Téléphone (mobile) et courriel	
Nom de famille après le mariage	Domicile après le mariage	

Personne 2

Nom de famille	Nom de célibataire	
Prénom(s)	Sexe (marquer d'une croix) ☐ masculin ☐ féminin	Religion (chiffre, selon bas de page 1)
Etat civil actuel depuis : ☐ célibataire ☐ autre :		
Mariage dissous par : ☐ décès ☐ jugement (divorce/annulation/déclaration absence)		
Partenariat dissous par : ☐ décès ☐ jugement (dissolution judiciaire/annulation/déclaration absence)		
Lieu(x) d'origine (citoyen[ne] suisse)	Nationalité (ressortissant[e] étranger ou étrangère)	
Lieu de naissance (commune, canton/province, pays)	Date de naissance (jour, mois, année)	
Domicile actuel (commune et adresse exacte)	Téléphone (mobile) et courriel	
Nom de famille après le mariage	Domicile après le mariage	

- 1) prière d'indiquer ci-dessus le chiffre correspondant (à but statistique) :
 1 protestante – 2 catholique romaine – 3 catholique chrétienne – 4 autre religion chrétienne – 5 israélite – 6 islamique –
 7 autre religion – 8 sans confession – 9 indication inconnue

Renseignement sur les enfants

Nom (de famille) choisi pour les *futurs* enfants :

☐ Nous renonçons à déterminer le nom de famille des futurs enfants.

Motivation

☐ Nom selon le droit étranger :

☐ Nous n'avons *pas* d'enfant en commun

☐ Nous avons le(s) enfant(s) **commun(s)** suivant(s) :

Nom de famille de l'enfant avant le mariage des parents	Prénom(s)	Date de naissance	Domicile actuel

Nom de famille de l'enfant après le mariage des parents	Prénom(s)	Date de naissance	Domicile actuel

Le lien de filiation avec le(s) parent(s) qui n'a ou n'ont pas donné naissance à l'enfant a été établi par :

☐ reconnaissance ☐ déclaration judiciaire ☐ adoption ☐ autre raison:

Mariage

Le mariage aura probablement lieu à l'office de l'état civil du domicile de la ☐ Personne 1 / ☐ Personne 2 ;

ou ☐ à un autre office de l'état civil : ou ☐ à l'étranger :

☐ Nous avons besoin d'un **certificat de capacité matrimoniale** pour notre mariage à l'étranger.

☐ **Important**

Nous prenons note qu'un mariage à l'étranger devra être annoncé à la représentation suisse compétente immédiatement après sa célébration.

☐ Nous nous engageons à fournir tous les documents nécessaires et prenons note du fait que les documents étrangers peuvent être soumis à une vérification d'authenticité payante.

Lieu et date Signature Personne 1	Lieu et date Signature Personne 2
--	--

Remarque

Informez-vous suffisamment tôt auprès de l'office d'état civil compétent ou de la représentation suisse à l'étranger sur **les documents requis**. La demande d'autres documents ainsi que la vérification payante de leur authenticité demeurent réservées. Les documents qui ne sont pas rédigés dans une langue officielle suisse doivent en règle générale être **traduits**. Chaque personne doit présenter **une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité)** et un justificatif de domicile lors de la présentation personnelle dans le cadre de la procédure de préparation du mariage et de la célébration du mariage.